

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00138

Numéro SIREN : 800 303 695

Nom ou dénomination : 2 DECOIF

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 4718

SARL 2 DECOIF

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 500 Euros  
Siège social : Route de Saint Clément  
17590 ARS EN RE

-----  
RCS LA ROCHELLE 800303 695

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 4 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre  
Le quatre janvier,  
A dix-neuf heures,

Les associés de la société SARL 2 DECOIF, société à responsabilité limitée au capital de 500 €, divisé en 500 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique entrant en séance.

- Mme DUBY Céline, propriétaire de 500 parts sociales.

Seule associée de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

1 A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérante de la société, Mme Céline DUBY, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels ( bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce intervenues au cours de l'exercice clos écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé unique.

2 A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associée Unique d'affecter le bénéfice net de 22 984 € de l'exercice de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 22 984 €

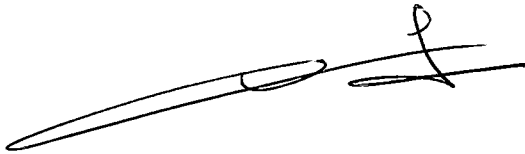
L'Associée Unique prend acte des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce qui se sont poursuivies avec la Société au cours de l'exercice écoulé, notamment sur la prise en charge totale des cotisations sociales de la gérance

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé le présent et signé le présent procès verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

SARL 2 DECOIF

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 500 Euros  
Siège social : Route de Saint Clément  
17590 ARS EN RE

-----  
RCS LA ROCHELLE 800 303 695

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DU 4 JANVIER 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net de 22 984 € de l'exercice de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 22 984 €

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que qu'aucun dividende 'a été distribué au titre trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement lesdites conventions notamment sur la prise en charge totale des cotisations sociales de la gérance.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

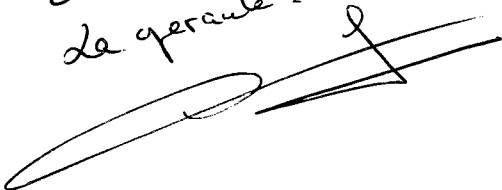


# Sommaire

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>1</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>2</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>7</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>8</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>9</i>
<i>Capital social</i>	<i>10</i>

*Certifié copie conforme  
de gerante.*



Désignation de l'entreprise		ROUTE DE ST CLEMENT		Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise		17590 ARS EN RE						
SIRET		8 0 0 3 0 3 6 9 5 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le <b>30092023</b>				
				Exercice N-1 clos le <b>30092022</b>				
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	23 650	012		23 650	23 650	
		014	595	016	595			
	Immobilisations corporelles*	028	17 466	030	7 565	9 900	11 971	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 615	042		1 615	1 615	
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>43 326</b>	<b>048</b>	<b>8 161</b>	<b>35 165</b>	<b>37 236</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 700	052		4 700	3 728	
		060	2 132	062		2 132	1 404	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068			070			
		072	838	074		838	4 338	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	43 022	086		43 022	28 837	
	Charges constatées d'avance *	092	4 081	094		4 081	889	
	<b>Total II</b>	096	<b>54 773</b>	<b>098</b>		<b>54 773</b>	<b>39 195</b>	
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>98 099</b>	<b>112</b>	<b>8 161</b>	<b>89 938</b>	<b>76 431</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120			500	500		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			50	50		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* )	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			22 984	23 988		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>	142			<b>23 534</b>	<b>24 538</b>		
Provisions pour risques et charges	154							
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156			6 299	11 288		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			8 751	6 430		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	169	25 769	172	51 354	34 175		
	Produits constatés d'avance	174						
<b>Total III</b>	176			<b>66 404</b>	<b>51 894</b>			
<b>Total général (I + II + III)</b>	180			<b>89 938</b>	<b>76 431</b>			
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 266		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Certifié  
la grante*

*offre conforme*



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 DECOIF</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	23 650	402		404		406	23 650				
	Autres	410	595	412		414		416	595				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	1 115	432		434		436	1 115				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 191	442		444		446	5 191				
	Installations générales agencements divers	450	1 187	452		454		456	1 187				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	9 972	472		474		476	9 972				
Immobilisations financières		480	1 615	482		484		486	1 615				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>43 326</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>43 326</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	595	502		504		506	595				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	61	522	112	524		526	173				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 521	532	754	534		536	4 275				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 187	542		544		546	1 187				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	726	562	1 205	564		566	1 931				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>6 090</b>	<b>572</b>	<b>2 071</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>8 161</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2 DECOIF** Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 383
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	1 383
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	18 039
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	18 039
N° du centre de gestion agréé		388	101170
Montant de la TVA collectée		374	31 296
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	9 030
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **89 938** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **159 777** euros et un total **charges** de **136 793** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **22 984** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Agencement des constructions sur sol d'autrui : sur 8/10 ans en mode linéaire
- Matériel et outillage : sur 5/8 ans en mode linéaire
- Matériel informatique : sur 3 ans en mode linéaire
- Mobilier : sur 5 ans en mode linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

☺§☺☺♠☺♥

♣♠☺♦

# Règles et Méthodes Comptables

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

© 2008 Xerox Corp.

## Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 575		1 575
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	838	838	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	4 081	4 081		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>6 494</b>	<b>4 919</b>	<b>1 575</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	6 299	5 033	1 266	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 751	8 751		
	Personnel et comptes rattachés	4 194	4 194		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 391	20 391		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	357	357		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	405	405		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	25 769	25 769		
	Autres dettes	238	238		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>66 404</b>	<b>65 138</b>	<b>1 266</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 165			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		25 769			

# Charges à payer

30/09/2023

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>20 853</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>1 687</b>
<i>FOURNIS. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>1 687</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>18 928</b>
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>2 191</i>	
<i>ORG. SOC. CH./CONGES PAYES</i>	<i>588</i>	
<i>ORG. SOC. CHARGES A PAYER</i>	<i>15 743</i>	
<i>ETAT CH.SOC./CONGES A PAY</i>	<i>36</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>369</i>	
<b>Autres dettes</b>		<b>238</b>
<i>D.ET C. DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>238</i>	

9#↑9.↑9#H-9&0-9☉ 4||-9" (-9◆ ǻ#-9¶ ǻ||9↑▶↓9☉ ≡@↓9♠9" ♠98 ǻ#9' ǻ#9↑

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>4 081</b>
Local.fr	01/10/2023 31/01/2027	3 960	
Sacem	01/10/2023 30/04/2024	61	
Spre	01/10/2023 30/04/2024	60	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>4 081</b>

9☛ Φ@!!

Y!♥

#↓#\_>?AK→C'♠♣¶.©\$.e!Ñ!Ñ.◆♣♣CTX@"◆→A@)◀&.♣◀!..♣

# Capital social

	30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	500,00	1,0000	500,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>500,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>500,00</b>

